

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 27 février 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Nicola Ranieri **cons. au poste no: 1**

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

52-02-2015

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
2. Offre d'emploi :
 - 2.1 Poste de chauffeur, opérateur, manœuvre
 - 2.2 Poste d'inspecteur adjoint en environnement
3. Plancher de prélat au pavillon Bélair
4. Appel d'offre pour rénovation du centre culturel et communautaire
5. Nouveau membre de la RITL

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Taxe sur l'essence et contribution du Québec

53-02-2015

CONSIDÉRANT l'aide financière provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) d'un montant de 597 000 \$;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier étant dissident, d'utiliser l'aide financière pour effectuer la réfection :

- du chemin Charron au montant estimatif de 395 985.40 \$;
- du chemin du Lac-de-l'Original au montant estimatif de 228 903.73 \$;

2. Offre d'emploi :

2.1 Poste de chauffeur, opérateur, manœuvre

54-02-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de publier une offre d'emploi pour la candidature d'un poste de chauffeur, opérateur, manœuvre, en y ajoutant une expérience en mécanique de machinerie lourde.

2.2 Poste d'inspecteur adjoint en environnement

55-02-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de publier une offre d'emploi pour la candidature d'un adjoint en urbanisme et en environnement à partir du 1^{er} mai 2015 pour une période de 22 semaines.

3. Plancher de préart au pavillon Bélair

56-02-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise FlorDeco pour l'achat et l'installation d'un plancher de préart au pavillon Bélair au montant de 1 700\$ taxes en sus.

4. Appel d'offre pour rénovation du centre culturel et communautaire

57-02-2015

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de procéder par appel d'offre avec un système de pondération de 4 critères conditionnellement à l'obtention d'un prêt approuvé par la population et de l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) pour la rénovation du centre culturel et communautaire.

58-02-2015

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité de sursoir à l'appel d'offre pour rénovation du centre culturel et communautaire lors de la semaine suivant la présente assemblée.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 FÉVRIER 2015**

5. Nouveau membre de la RITL

59-02- 2015

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lantier, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Lucie-des-Laurentides et ville de Sainte-Agathe-des-Monts ont manifesté leur intention d'adhérer à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telles adhésions moyennant le consentement de toutes les municipalités déjà parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, il y a lieu d'établir les conditions d'adhésion devant être consignées dans une annexe à être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes :

D'ACCEPTER l'adhésion des municipalités de Lantier, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Lucie-des-Laurentides et ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux conditions suivantes :

1.- Toutes les municipalités déjà parties à l'entente devront autoriser ces adhésions;

2.- Lesdites adhésions prendront effet à la date d'approbation des conditions d'adhésion par le ministre. Toutefois, le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire des municipalités adhérentes ne débutera qu'à compter du 1^{er} janvier 2016;

3.- La contribution financière exigible au chapitre des immobilisations antérieures est de 47 397 \$ répartie comme suit :

Municipalité de Lantier : 4 752.33 \$

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac : 5 528.63 \$

Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides : 4 065.08 \$

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts : 33 050.95 \$

3.- QUE chacune des municipalités souhaitant adhérer devra s'engager à respecter toutes et chacune des obligations et conditions qui sont prévues à l'entente régissant la RITL ainsi qu'à la présente résolution;

Les conditions de la présente résolution ne sont valides que si les quatre municipalités précitées confirment leur adhésion.

Le texte de la présente résolution constitue l'annexe qui sera jointe à l'entente pour en faire partie intégrante, après signature par chacune des municipalités adhérentes.

60-02-2015

CONSIDÉRANT l'hypothèse de l'adhésion des municipalités de Lantier, d'Ivry-sur-le-Lac, de Sainte-Lucie-des-Laurentides et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de demander à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs de procéder à l'achat d'un petit camion à l'usage de toutes les municipalités pour le ramassage des rebuts dans des chemins restreints et d'obtenir la part de la Municipalité relative au surplus de 23 000\$.

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

61-02-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 16 h 30.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**